

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

PC/ADI-CH(2022)3_rev1

21/02/2022

COMITÉ D'EXPERTS SUR LES CRIMES DE HAINE PC/ADI-CH

Esquisse préliminaire du projet de recommandation¹

¹ Version révisée suite à la première réunion du PC/ADI-CH, en attente de l'approbation par les membres du Comité.

Le schéma suivant, préparé par le Secrétariat, est donné à titre d'exemple et doit être utilisé pour guider les domaines potentiels que le Comité d'experts pourrait souhaiter examiner tout au long du processus de rédaction du projet de recommandation et/ou de son exposé des motifs. Des éléments supplémentaires peuvent être envisagés et ajoutés à la discrétion du Comité.

Préambule

- Introduction au sujet, rappel des instruments et normes pertinents du Conseil de l'Europe, ainsi que des instruments et normes internationaux pertinents
- Rappel de la jurisprudence de la CEDH et des obligations positives afférentes
- Facteurs contextuels : pourquoi est-il urgent de s'attaquer au crime de haine (en définissant l'étendue et la profondeur du problème du crime de haine en Europe, tant en ce qui concerne la prévalence et son impact négatif sur les victimes, les communautés et la société au sens large que la capacité des systèmes juridiques à reconnaître le crime de haine, à y répondre et à le traiter)
- Déplorer l'abus d'internet aux fins de préparer, faciliter ou commettre des crimes de haine
- Reconnaissance de l'importance d'une approche globale et centrée sur la victime pour lutter contre les crimes de haine
- Identifier des caractéristiques systémiques ou structurelles du crime de haine pertinentes pour le dispositif de la recommandation
- Mise en avant de la valeur de la prévention
- Reconnaissance de la nécessité de développer un cadre solide mais flexible pour les caractéristiques protégées qui reflète la multiplicité et l'intersectionnalité des crimes de haine et des préjudices qu'ils causent, conscient de la nécessité de prendre en compte le contexte local et les facteurs sociopolitiques pertinents
- Reconnaissance du potentiel de la justice réparatrice
- Reconnaissance de l'importance de la coopération multipartite et les rôles clés des institutions publiques, y compris les INDH, ainsi que des parties prenantes non gouvernementales dans la lutte contre les crimes de haine.

Principaux éléments de la recommandation

- Champ d'application, définition et approche de la recommandation
 - Définitions de travail (y compris le concept de crime de haine, les motifs de préjugés et les seuils de criminalité pertinents) et termes clés (y compris la haine, les motifs, les préjugés, approche globale, les victimes, les caractéristiques spéciales).
 - Chevauchement conceptuel et juridique entre le crime de haine et le discours de haine, voir la Recommandation sur le discours de haine.
- Principes de base
 - Normes relatives aux droits de l'homme (et jurisprudence de la CEDH)

- Garanties procédurales (droit à l'équité des procédures pour toutes les parties, y compris les victimes, les délinquants et autres protections).
- Modèle législatif et gamme d'infractions
 - Infractions substantielles (violence physique, menaces, incendie et destruction de biens, crimes de haine dans le cyberspace, etc.), caractéristiques et groupes protégés
 - Modèles d'aggravation des peines (actes aggravés et peines aggravées) et portée de l'aggravation
- Droits des victimes et services de protection
 - Statut, rôle et droits de la victime dans les affaires de crime de haine
 - Réaction et accueil des victimes par la police
 - Évaluation des besoins des victimes
 - Protection des victimes et droits spéciaux, y compris les services de soutien, les conseils juridiques et l'aide judiciaire (cf. directive de l'UE sur les droits des victimes)
 - Compensation
 - Réduction des préjudices et approches tenant compte des traumatismes pour protéger contre la revictimisation, garantie du respect de la vie privée
 - Justice réparatrice, justice transitionnelle et résolution communautaire des conflits
- Justice pénale
 - Domaines politiques
 - Formation et sensibilisation de la police et d'autres professionnels
 - Enregistrement des cas de crimes de haine (collecte de données) et des renvois
 - Procédure et traitement des cas de crimes de haine
 - Éléments d'application de la loi : identification de la victime, traitement de l'affaire, enquête, poursuites judiciaires
 - Déclencheurs d'enquête, indicateurs de préjugés et normes de preuve
 - Témoignage des victimes, déclarations d'impact et participation dans les affaires de crimes de haine
 - Rôle des organes judiciaires ; décisions judiciaires
 - Sanctions et mesures : condamnation, sanctions administratives
 - Post-condamnation : réhabilitation, réinsertion sociale, travail de "sortie"
- Rapports
 - Rapports officiels des entités publiques et rapports de tiers par des groupes de la société civile et des organisations non gouvernementales
 - Mesures visant à remédier à la sous-déclaration/faciliter la déclaration des crimes de haine
 - Vie privée, protection des données, droit à la réputation
 - Lignes d'assistance téléphonique pour les plaintes et services publics

- Lignes directes pour les plaintes et mécanismes de soutien gérés/fournis par des institutions indépendantes (organismes de promotion de l'égalité, INDH, médiateurs) et des organisations de la société civile.
 - Procédures de plaintes
- Suivi
- Génération, collecte (centralisation) et publication des données
 - Accessibilité des données et de la recherche
 - Enquêtes de victimation et collecte de données par des tiers
- Prévention
- Prévention primaire, y compris l'éducation formelle et non-formelle et les mesures de sensibilisation du public
 - Évaluation/analyse des risques de crimes de haine, stratégies de gestion des risques pour prévenir les crimes de haine
 - Mesures de dissuasion pour réduire l'engagement dans l'extrémisme violent et les groupes haineux
 - Spécialisation dans les fonctions d'enquête et de poursuites judiciaires
 - Mécanismes et mesures de prévention, y compris la protection physique des cibles et des personnes vulnérables
- Coopération et coordination nationales
- Politiques, stratégies et plans d'action nationaux en matière de prévention (y compris les rôles et responsabilités des institutions nationales et locales)
 - Coordination avec et entre les autorités nationales, régionales et locales
 - Accords et arrangements de coopération avec les organisations de la société civile
- Coopération et coordination internationales
- Assistance judiciaire mutuelle, y compris en matière pénale
 - Échange d'informations
 - Coopération internationale en matière pénale
 - Coopération avec des organisations ou services transnationaux d'aide aux victimes
- Recommandations concernant les acteurs étatiques et non étatiques
- Gouvernement
 - Police et autres organes d'application de la loi
 - Pouvoir judiciaire
 - Institutions indépendantes (INDH- organismes de promotion de l'égalité)
 - ONG et organisations de la société civile
 - Défenseurs des droits de l'homme
 - Prestataires de santé et intervenants de première ligne
 - Fournisseurs d'aide juridique
 - Organisations d'aide aux victimes
 - Institutions éducatives
 - Médias
 - Secteur privé y compris les plates-formes Internet et les entreprises liées

- Organisations internationales